



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 10
Procuration : 00
Votants : 10

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le vingt-six septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Calès
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Sous la Présidence de Monsieur Christophe CATHUS, Maire.

PRESENTS – CATHUS Christophe, FAURE Brigitte, CHAILLOU Christophe, GRAZZI Roseline, ROUSSEL Nicolas, CHANUT Martial, MAZEAU Christophe, QUEVAL Elodie, ROUSSEAU Brigitte, LEVIGNAT Mathieu

ABSENTS EXCUSES: BZDZINCK Jean-Michel

SECRETAIRE : ROUSSEL Nicolas

Date de convocation : 19/09/2024

Délibération N°2024/0022

Objet : Etudes de faisabilité relatives aux terrains appartenant à la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Calès est propriétaire des parcelles A 1864, 1863, 675, 674 situées route du Stade, pour une surface totale de 1.74 ha.

Ces parcelles sont classées en zone à urbaniser AU à vocation mixte dans le futur PLUI.

Cette zone fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) en vue d'y favoriser l'habitat individuel groupé ou mitoyen de densité moyenne ainsi que les activités économiques compatibles avec la zone, de densité faible.

Dans cette perspective, la commune de Calès souhaite étudier la faisabilité technique et financière d'un projet de lotissement résidentiel et d'un lotissement artisanal.

La Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord ayant la compétence en matière de création et d'aménagement de zones d'activités artisanales, Monsieur le Maire propose de solliciter Monsieur le Président de la CCBDP pour la réalisation d'une étude de faisabilité et le portage du projet de lotissement artisanal.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Agence Technique Départementale pour la réalisation des études de faisabilité relatives au lotissement à vocation d'habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et charge Monsieur le Maire de constituer les dossiers, signer les conventions et toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet.

Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire, Christophe CATHUS





Le secrétaire de séance, Nicolas ROUSSEL

